

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission Européenne autorise l'acquisition de Montupet par Linamar

14 décembre, 2015, Guelph, Ontario, Canada

Linamar Corporation annonce avoir reçu, le 10 décembre 2015, l'autorisation de la Commission Européenne au titre du contrôle des concentrations, pour l'acquisition envisagée de Montupet. L'offre publique d'achat (l'OPA) lancée par Linamar sur les actions de Montupet a été déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) le 8 décembre 2015.

A la suite de cette autorisation, l'AMF a fixé le calendrier de l'OPA. Ouverte le 10 décembre 2015, elle sera clôturée le 18 janvier 2016. Un avis de calendrier a été publié par l'AMF sur son site (www.amf-france.org) et le calendrier définitif a été publié par Euronext dans un avis (www.euronext.com) ce jour.

Le conseil d'administration de Montupet a décidé à l'unanimité que l'OPA était dans l'intérêt de Montupet, de ses salariés et de ses actionnaires et de recommander aux actionnaires de Montupet d'apporter leurs Actions à l'OPA.

Linamar offre de manière irrévocable d'acquérir 100% des actions et des droits de vote de Montupet au prix de 71,53 € (dividende attaché) par action. Cette offre est soumise à la condition d'atteinte d'un seuil de réussite de 50% du capital et des droits de vote de Montupet comme visé à la section 2.4.1 de la note d'information.

La note d'information, ayant reçu le visa n°15-618 en date du 8 décembre 2015 contenant les termes et les conditions de l'OPA ainsi que le document contenant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Linamar GmbH et Linamar Forging Holding GmbH sont disponibles sur les sites internet de Linamar (www.linamar.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Une copie de ces documents peut être obtenue sans frais sur demande auprès de Deutsche Bank, 23-25 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris, France et de Natixis, 47, quai d'Austerlitz 75013 Paris France.

Linamar Corporation (TSX : LNR) est une entreprise aux activités diversifiées et fabricant à l'échelle mondiale de produits de pointe pour la propulsion, la traction et l'alimentation des véhicules. La société est divisée en deux segments opérationnels – le segment Propulsion/Transmission et le segment Industriel, lui-même divisé en 4 départements opérationnels : usinage et assemblage, Light Metal Casting, forgeage et Skyjack, figurant tous comme leaders mondiaux de la conception, du développement et de la fabrication de produits de pointe. Les départements opérationnels de la société - usinage et assemblage ainsi que fonderie et forgeage - fabriquent principalement des pièces métalliques de précision, des modules et systèmes pour moteur, systèmes d'embrayages ainsi que systèmes et composants de structure pour la transmission conçus pour les marchés automobile et industriel à l'échelle mondiale. Skyjack, autre département opérationnel de la société, est reconnu pour son équipement industriel mobile innovant et de haute qualité, notamment ses nacelles élévatrices et ses appareils de manutention télescopique de premier ordre. Avec plus de 19 500 employés à travers 48 sites industriels, 5 centres de R&D et 15 bureaux de vente dans 14 pays en Amérique du Nord et du Sud, en Europe et en Asie, Linamar a généré un chiffre d'affaire de 4,2 Md \$ en 2014. Pour plus d'informations à propos de Linamar Corporation et ses produits et services consultez www.linamar.com.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Relations avec les investisseurs

Pour de plus amples informations relatives à Linamar et ce communiqué, veuillez contacter :

Linda Hasenfratz,
Tél : (+1) 519 836 7550

Ou contacter le numéro vert suivant : **0805 100 201**

Avertissement

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans des pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'OPA et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'OPA ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'OPA ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Linamar GmbH, Linamar Forging Holding GmbH et Linamar Corporation déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.